

ABONNEMENT.

Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	19
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne...
Réclames...
Faits divers...

RÉSERVES SONT FAITES
On a droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées
sans résiliation dans ce dernier cas.
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez M. HAVAS-LAFFITE et Co.,
Place de la Bourse, 9.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

8 Décembre 1876.

DÉCLARATIONS DE M. DE BISMARCK.

M. de Bismarck a été interpellé mardi, au Reichstag, par un député, M. Richter, qui avait sans doute pour mission de lui fournir l'occasion de s'expliquer encore une fois sur la question d'Orient. Après avoir parlé dans un banquet, il tenait à s'adresser au Parlement tout entier, pour compléter ses déclarations.

Voici la dépêche par laquelle l'Agence Havas nous rend compte de cette interpellation :

« Berlin, 5 décembre.

Après que M. Richter, député au Reichstag, eut formulé son interpellation relativement au paiement en or, exigé dorénavant par le gouvernement russe pour les droits de douane des marchandises importées de Pétranger, M. de Bismarck prend la parole en disant qu'il se chargeait de la réponse, parce que l'interpellation avait effleuré le domaine de la politique.

« J'aurais bien envie de demander à l'interpellant, dit M. de Bismarck, ce qu'il y aurait à faire dans cette question, au point de vue économique ; mais je doute fort qu'il fût en état de proposer quelque chose. Je suis de son avis quand il affirme que la Russie fait fausse route avec sa politique douanière ; mais je suis absolument impuissant pour agir sur la Russie, pour lui faire adopter une voie différente. Les motifs sur lesquels l'interpellation se base ne sont pas de nature à faciliter au gouvernement une action politico-commerciale. Cette interpellation, ajoute M. de Bismarck, me met dans le plus grand embarras. Elle gêne mes efforts pour la conservation de la paix. On se trompe lorsqu'on croit que la Russie demande immédiatement de grandes complaisances. Cela n'est nullement le cas. La Russie ne

visé pas de grandes conquêtes. L'empereur Alexandre a toujours été pour nous un allié fidèle.

« La Russie ne nous demande que notre concours, dans la conférence, pour obtenir l'amélioration de la situation des chrétiens de la Turquie, ce à quoi notre empereur et le peuple allemand sont parfaitement disposés. Ce concours est hors de toute question. Il est justifié par la sympathie que nous éprouvons pour des coreligionnaires et par les exigences de la civilisation. Si la conférence ne donne pas de résultat, il est probable que la Russie fera un appel aux armes. La Russie ne demande pas non plus notre aide pour cette éventualité ; mais personne n'exigera de nous que nous nous y opposions, puisqu'il s'agit d'atteindre un but que nous poursuivons nous-mêmes. Mêler dans cette affaire des questions économiques pour un but politique conduirait à des énormités. Il est impossible de vouloir se gagner des amitiés ou de se préparer des inimitiés pour des questions de douanes.

« Si l'interpellation tendait à nous brouiller avec la Russie, comme on l'a déjà essayé antérieurement, il faudrait la regretter. Tant que nous serons à cette place, vous ne réussirez pas à faire un accroissement à notre amitié séculaire pour la Russie, amitié cimentée par l'histoire. Soyez persuadés que l'alliance des trois empereurs mérite toujours encore son nom et est encore en pleine vigueur.

« De même qu'avec la Russie, nous avons avec l'Angleterre des relations d'amitié qui datent de plus d'un siècle. Dans la question orientale, nous avons pris pour tâche d'amener, autant qu'il nous sera possible, entre les puissances, une entente, à l'effet de maintenir la paix.

« Si la situation actuelle ne présente pas pour nous une situation de guerre, elle nous exhorte néanmoins aux plus grandes précautions dans notre conduite. Nous sommes obligés de maintenir nos bonnes relations avec les puissances. Nous ne pourrions intervenir activement que si l'une ou l'autre des puissances qui sont nos amies se trouvait

sérieusement menacée par une puissance tierce. Notre position bienveillante envers toutes les puissances a été reconnue par toutes, et contribuera, je l'espère, à localiser la guerre. C'est à quoi tendent tous nos efforts. Nous pensons que l'on arrivera à apaiser les difficultés qui pourraient exister entre la Russie et l'Angleterre. »

Dans son premier discours, au banquet parlementaire, M. de Bismarck avait fait des avances peut-être exagérées à l'Autriche. Dans celui-ci, il en fait à l'Angleterre, mais sous une forme plus mesurée. — Dans tous les deux il prévoit une guerre prochaine.

Si nous pénétrons bien le sens de ses paroles, le chancelier allemand a voulu prévenir l'Angleterre, au cas où celle-ci voudrait intervenir dans le conflit, que l'Allemagne entend protéger la puissance amie qui serait menacée.

Il affirme le maintien de l'alliance des trois empereurs, pour lui ôter toute velléité d'en détacher l'Autriche. En même temps, il prévient cette dernière puissance qu'elle ne doit pas la rompre elle-même. Ses paroles ont ainsi un double but : écarter l'intervention armée de l'Angleterre en l'isolant, — et rétenir l'Autriche dans l'inaction en la liant à Berlin et à Saint-Petersbourg.

Nous le voyons donc clairement aujourd'hui faire le jeu de la Russie, en localisant la lutte entre elle et la Porte, en éloignant toutes les autres puissances qui tenteraient de lui susciter des difficultés.

Mardi, pendant que parlait M. de Bismarck, le marquis de Salisbury arrivait à Constantinople. Il recevra là-bas les dépêches qui lui porteront le discours du chancelier allemand ; il trouvera le général Ignatieff plus décidé que jamais à maintenir les exigences de la Russie, l'occupation des provinces, leur désarmement, leur autonomie ; il constatera enfin les résistances de la Porte aux demandes du czar.

Que fera-t-il à la conférence ?
Quand on voit l'activité fiévreuse des préparatifs militaires de la Russie et l'appui que lui prête ouvertement l'Allemagne, on est obligé de conclure que la Porte devra

céder purement et simplement à toutes ses exigences, si elle veut éviter la guerre.

La conférence ne fera que prendre acte de sa soumission.

Si la Porte résiste, c'est la guerre immédiate. M. de Bismarck ne l'a pas caché : « Si la conférence, a-t-il dit, ne donne pas de résultat, il est probable que la Russie fera un appel aux armes ! »

Chronique générale.

Dans la conférence qui a été tenue avant-hier à l'Elysée, et qui s'est prolongée fort tard, le Maréchal a vivement insisté pour que M. le général Berthaut puisse conserver son portefeuille, de manière à continuer l'œuvre de réorganisation de l'armée pour laquelle il a montré des capacités hors ligne.

A la suite de la conférence avec MM. d'Audiffret-Pasquier, Dufaure et Grévy, et conformément à l'avis émis par les présidents des deux Chambres, le Maréchal a prié M. Dufaure de reprendre sa démission.

Hier matin, les ministres démissionnaires étaient convoqués à l'Elysée à 9 heures, et le Maréchal les pria de reprendre leurs fonctions. M. Dufaure n'assistait pas à cette réunion.

Les ministres ont demandé à réfléchir avant de formuler leur décision. La réponse a été remise à hier soir 9 heures. Un nouveau conseil a été tenu à l'Elysée.

MM. Léon Say, Christophle, de Marcère, Waddington, Teisserenc de Bort, ont eu une longue conférence.

MM. de Marcère et le général Berthaut, qu'un dissentiment passager avait séparés, sont dans les meilleurs termes, et toute trace de désaccord entr'eux a disparu.

(Correspondance universelle.)

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES ANCRES DE MISÉRICORDE.

Contran Raucourt se tenait debout à quelques pas de la porte, les bras croisés sur la poitrine, et promenant autour de lui des regards qu'il s'efforçait en vain de rendre indifférents.

Près de quitter l'appartement de garçon qu'il avait jusqu'alors habité, il contemplait pour la dernière fois toutes ces apparences de luxe et d'élégance auxquelles il allait renoncer ; car rien de ce qui l'entourait ne lui appartenait plus ; tout venait d'être abandonné à des créanciers fatigués d'attendre, et qu'il avait enfin fallu satisfaire.

Trois années avaient suffi à Contran pour en arriver là.

Resté maître à vingt-quatre ans d'une brillante fortune, il avait cédé, comme tant d'autres, à la fatale attraction de Paris, et s'était séparé de la

bonne tante Catherine qui lui avait jusqu'alors tenu lieu de mère.

Ce ne fut point toutefois sans remettre à son notaire une somme qui assurait à la vieille fille une aisance qu'elle regardait comme de la richesse, et qui ne lui eût rien laissé à désirer sans le départ de Contran.

Les craintes instinctives que lui inspirait la nouvelle vie à laquelle celui-ci allait se livrer ne tardèrent point à se justifier.

Emporté comme le pigeon voyageur au milieu de cet inconnu qui l'avait attiré et séduit, notre jeune homme s'y laissa prendre à tous les pièges, et perdit successivement les plus brillantes plumes de ces ailes trompeuses que l'on nomme les illusions.

Avec la ruine étaient venus le désenchantement et ce mépris railleur, tristes maladies d'un cœur épuisé.

Le désordre élégant auquel il devait la perte de sa fortune avait en même temps effacé ses généreux instincts, exalté son orgueil et substitué aux naïves inspirations de la conscience ce code des préjugés, qu'un certain monde a mis à la place du devoir.

Contran Raucourt avait pris rang dans cette gentillesse moderne qui, en oubliant la grandeur et la loyauté de la vieille noblesse, n'a su ressusciter que ses vices.

Flétri par l'abus de toutes les joies, il était arrivé à la vieillesse morale qui forme toute la philosophie de ces libéraux ennuyés, dont l'éternel ricanelement attriste le bonheur des âmes simples.

Aussi eût-il rougi de montrer quelque regret en quittant ce qui avait fait jusqu'alors sa vanité, sinon sa gloire !

Au moment où le portier vint lui annoncer que le fiacre demandé par lui venait d'arriver, il saisit une boîte de palissandre, sortit brusquement sans jeter un regard d'adieu à cet appartement qu'il ne devait plus revoir, et franchit le marche-pied de la voiture qui l'attendait en laissant tomber ces mots :

— Rue Copeau, 16.

Le cocher remonta sur son siège et partit.

II.

Une heure après, Raucourt se trouvait seul dans une mansarde presque démeublée, achevant de brûler quelques lettres qui auraient pu le faire reconnaître.

Lorsque les derniers débris du papier se furent éteints sur le foyer vide, il s'approcha de la boîte de palissandre déposée sur une chaise, et il l'ouvrit.

Elle renfermait une paire de pistolets de combat, richement incrustés : c'était le seul objet de luxe

arraché au naufrage de sa fortune ; il l'avait conservé à titre de dernier ami, de libérateur ! car lui aussi appartenait à ces farouches voluptueux qui ne peuvent accepter de la vie que les fêtes, et qui, le jour des épreuves venues, se dressent à eux-mêmes, comme Sardanapale, un bûcher parfumé.

Incapable de supporter sa déchéance, il avait résolu d'y échapper par un suicide : seulement, il voulait en éviter l'éclat, et il s'était rendu dans ce logement éloigné pour accomplir secrètement son projet.

N'ayant fait connaître à personne sa nouvelle demeure, et venant de détruire tous les papiers qui auraient pu révéler son nom, il était sûr de mourir inconnu et d'éviter à sa mémoire la honte de la défaite.

Il venait, comme nous l'avons dit, de tendre la main vers ses armes, lorsqu'un bruit de voix et de pas retentit dans l'escalier.

Par un mouvement involontaire, et comme s'il eût craint d'être surpris, Contran approcha vivement le pistolet d'une de ses tempes.

Son nom, prononcé distinctement par une voix qu'il crut reconnaître, l'arrêta court.

Il eut à peine le temps de replacer l'arme dans son étui ; presque au même instant la porte fut brusquement ouverte, et la tante Catherine parut sur le seuil, chargée de cartons !

(La suite au prochain numéro.)

M. le préfet de police a eu hier matin un entretien avec le Maréchal dans lequel il a confirmé les termes du rapport qu'il lui a adressé sur la mauvaise impression que l'on ressent dans le public de la situation qui est faite au commerce par la crise parlementaire ministérielle.

Nous avons dit que 32 députés avaient voté contre la demande d'une allocation de 300,000 fr. à accorder au Maréchal pour frais de représentation et de voyages, demande qui n'avait été formulée d'ailleurs que pour répondre à une provocation maladroite de l'extrême gauche. Les noms de ces 32 républicains aussi austères qu'économiques, au milieu desquels s'est fourvoyé M. de Gasté, méritent d'être connus. Ce sont :

MM. Barodet, Bertholon, Louis Blanc, Bouquet, Bousquet, Germain Casse, Cherpin, Clémenceau, Crozet-Pourneyron, Dumas, Dethoe, Douville-Maillefeu (comte de), Dufour (baron), Duportal, Durand, Escarguel, Floquet, de Gasté, Joigneaux, Lockroy, Madier de Montjau, Jules Maigne, Marcou, Martin Nadaud, Alfred Naquet, Ordinaire, Georges Perin, Raspail (père), Benjamin Raspail, Talandier, Turigny, Viette.

Cette nomenclature, qui commence par M. Barodet pour finir à M. Viette, n'apprend rien de nouveau sur les dispositions des opposants. Il n'en est pas de même des absténants, parmi lesquels nous remarquons le prince Napoléon Bonaparte, M. Allain-Targé, l'ancien préfet d'Angers et de Bordeaux sous le gouvernement de la Défense nationale, M. Andrieux, qui vient de fonder un journal opportuniste, le *Petit Parisien*, et enfin M. Spuller. Il est vrai d'ajouter que M. Gambetta s'est empressé d'émettre un vote favorable, ce qui fait dire aux *Droits de l'Homme* qu'en « travaillant à élever la dotation des présidents passés et « futurs » (le mot a été dit), l'ancien dictateur compte bien travailler pour lui-même. »

LE DUEL MILITAIRE.

Parmi les pétitions dont le rapport figure au *Journal officiel* du 4 décembre, nous en remarquons une dans laquelle plusieurs habitants de Sedan (Ardennes) s'adressent à la Chambre des députés pour obtenir l'abolition du duel militaire.

Motifs de la commission. — Les signataires de la pétition, qui sont au nombre de vingt-quatre, dont deux femmes, déclarent qu'ils ne marchandent jamais le sang de leurs enfants à la patrie, alors qu'elle le réclamera légitimement pour la défense du sol, pour le maintien de l'ordre, pour la sécurité de tous ; mais ils ne veulent pas qu'il soit inutilement versé dans ces combats singuliers qu'un faux point d'honneur ou de déplorable préjugé prétendent imposer aux militaires armés seulement pour la défense de la justice et du droit.

Ils demandent, en conséquence, l'abolition du duel militaire, qui est quelquefois imposé, heureusement dans des cas très-rare, à deux membres de l'armée par leurs chefs. Il y a plus de 600 ans que saint Louis a aboli en France le duel judiciaire comme moyen de rendre justice en matière civile ou criminelle.

Il semble que les chefs de l'armée, pour rendre pleine et entière justice à leurs subordonnés, n'ont pas besoin aujourd'hui des hasards d'un duel.

La quatrième commission des pétitions, s'associant aux motifs qui ont inspiré les habitants de Sedan, propose de renvoyer leur pétition, ainsi qu'ils l'ont demandé, à M. le ministre de la guerre.

(Renvoi au ministre de la guerre.)

Même décision a été prise à propos d'autres pétitions analogues, signées par plusieurs habitants de Marçilly et d'Avranches (Manche).

Un journal de Moulins, le *Républicain de l'Allier*, et une autre feuille de la région, l'*Echo de la Creuse*, sont poursuivis en diffamation, à la requête de M^{me} la comtesse de Montijo. Il s'agit toujours d'articles relatifs à la naissance de l'ex-impératrice Eugénie.

Une dépêche de New-York annonçait hier que le théâtre Brooklyn a brûlé entière-

ment pendant une représentation ; 245 cadavres ont déjà été retirés des décombres ; il est probable que l'on en retirera d'autres encore.

Il vient d'arriver en Sicile à un citoyen anglais, sir John Rose, une aventure qui donne une jolie idée de l'ordre matériel et moral qui règne dans ce beau pays.

Sir John Rose a été enlevé à cent pas d'une gare, sur une grande route, au milieu de personnes armées, par une troupe de brigands. Le chef de la bande a immédiatement fait prévenir la famille de sir Rose que si on ne lui envoyait pas une rançon de cent mille francs, il tuerait son prisonnier.

A cette nouvelle, grand émoi des autorités siciliennes et du consul anglais. Les carabinieri sont mis en campagne ; comme leurs collègues des *Varités*, ils arrivent partout trop tard. Les brigands, prévenus par leurs espions, étaient toujours partis une heure avant l'arrivée de la force armée. La famille, craignant pour la vie de John Rose, a envoyé les cent mille francs. L'Anglais a été mis en liberté. Il a donné sur sa captivité les détails les plus pittoresques. On croirait lire une page de *Monte-Christo*.

Il paraît que la population fait cause commune avec les brigands, soit par sympathie, soit par crainte. Mais le plus beau de l'affaire, c'est que le chef de brigands, craignant qu'un *hasard* ne le forçât à s'expatrier, a demandé au consul anglais en sus de cent mille francs de rançon, comme prime, un passeport anglais visé pour la Grèce, pays avec lequel l'Italie n'a pas de traité d'extradition. Le consul anglais le lui a envoyé, dans la crainte de violences sur la personne de sir John Rose.

Tribunaux.

LE PROCÈS DES 45 VOLEURS.

Lundi 4 décembre a comparu devant la Cour d'assises de la Seine, présidée par M. Bachelier, toute une bande de voleurs qui pendant longtemps a désolé divers quartiers excentriques et plusieurs communes de la banlieue de Paris.

L'un d'eux, un nommé Chevalier, condamné récemment à 8 ans de travaux forcés et qui avait 70 ans, a, par ses révélations, fait découvrir un grand nombre d'inculpés. Il est mort, il y a quelques semaines, en prison. Quelques-uns de ses acolytes, et notamment les nommés Keippe et Huguenin, ont continué les révélations du chef principal, et la justice a pu mettre la main sur la plupart des membres plus ou moins réunis de l'association *intra et extra muros* dont les méfaits vont se dérouler devant la Cour d'assises de la Seine, pendant douze ou quinze jours.

Un grand nombre de vols au *gras-double*, c'est-à-dire de vols de plomb et autres métaux ordinaires, cuivre, zinc, etc., quelques vols de bijoux et d'argent, telle est la spéculation plus ou moins diversifiée dont s'occupait la bande Chevalier, Keippe, Huguenin et compagnie.

L'audience est ouverte à 11 heures au milieu d'une grande affluence.

60 à 70 témoins ont été cités. Les accusés sont introduits, ayant chacun à leur côté un soldat pour les garder. La plupart d'entre eux offrent une figure hors de l'ordinaire des habitués de la cour d'assises de la police correctionnelle. On remarque avec peine que presque tous sont jeunes, de 18 à 25 ans, à l'exception des receleurs brocanteurs qui dénotent un âge plus considérable. Les plus jeunes des inculpés accusent déjà, sur leurs visages pâles et terreux, les ravages de leurs tristes mœurs, du vice et de la débauche. Trois ou quatre, à peine, ont gardé sur des traits moins tirés une physionomie sinon sympathique, laissant du moins quelque espérance pour l'avenir, s'il est vrai que les yeux et les traits du visage sont un peu les miroirs de l'âme.

L'audition des témoins a déjà pris deux audiences et poursuit son cours. Les témoignages sont partagés en six séries qui sont successivement appelées suivant le genre de vol. Les accusés s'expliquent sur les dépositions qui confirment les faits rapportés par l'acte d'accusation.

Un seul de ces faits a le caractère spécia-

lement aggravant de violences suivies d'un résultat particulièrement fâcheux pour la victime ; il est surtout à la charge de Keippe.

Le 10 septembre 1872, dans l'après-midi, le sieur Parfait, vieillard de 74 ans, était assis au bord d'un sentier, dans le bois de Vincennes, lorsque tout à coup il se sentit violemment frappé sur le derrière de la tête d'un coup de bâton qui l'étourdit et lui fit perdre connaissance. Quand il reprit ses sens, il s'aperçut qu'on lui avait volé une montre et une chaîne en or. La blessure qu'il avait reçue fut guérie après quinze jours de traitement, mais la commotion qu'il avait éprouvée a exercé sur l'état de sa santé une si fâcheuse influence que depuis ce jour il lui a été impossible de sortir de chez lui. Le sieur Parfait n'a pas même pu donner le signalement de son agresseur. Mais le bâton que le malfaiteur avait jeté en s'enfuyant avait été ramassé par un soldat, et bien que celui-ci n'en eût conservé que quelques morceaux d'écorce, il devait servir à une constatation ultérieure. Ce bâton provenait d'un arbuste coupé dans le bois. Sur les indications révélatrices de Keippe, on a pu, dans l'endroit désigné par lui, retrouver un arbuste dont une branche avait été anciennement cassée et dont l'écorce était semblable à celle qui avait été saisie en 1872.

Aucun incident remarquable n'est signalé jusqu'à présent.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

On sait que si la Sainte-Barbe est la fête des artilleurs, elle est aussi celle des sapeurs-pompier. Chaque année, ceux-ci ne célèbrent pas leur patronne avec moins d'entrain et de gaieté. Aussi, selon l'usage, la compagnie des sapeurs-pompier de la ville de Saumur donnera à cette occasion, demain samedi, son banquet annuel. Il aura lieu au Pont-Fouchard, maison Pallu, à sept heures du soir.

Inutile de dire que, comme l'année dernière, l'éclat de cette fête sera rehaussé par la musique de la compagnie, qui, sous l'habile direction de M. Halbert, exécutera quelques-uns de ses plus jolis morceaux.

On dit que c'est à partir du lundi 25 décembre courant, jour de Noël, que commencera le service d'hiver sur le réseau du chemin de fer de la Compagnie d'Orléans à Paris.

Parnay. — Généralement, les jeunes campagnards sont heureux lorsqu'ils peuvent trouver l'occasion d'avoir un fusil entre les mains ; aussi ne devrait-on jamais laisser d'armes chargées à la maison, surtout quand elles sont à la portée des enfants. L'accident arrivé lundi à Parnay en est une nouvelle preuve.

Vers midi, le sieur Rouault partait pour aller travailler dans les champs. Son fils Benjamin, âgé de 15 ans, qui l'accompagnait à une certaine distance, emportait avec lui, malgré la défense qui lui en avait été faite, un fusil de chasse en mauvais état qu'il cachait de son mieux. Avant de se mettre au travail, le jeune Rouault voulut déposer son arme dans une touffe de chêne afin de le dérober encore aux regards de son père. Comme toujours en pareille circonstance, il eut l'imprudence de prendre le fusil par le canon ; alors le chien s'accrocha dans les branches, le coup partit, et le malheureux enfant reçut toute la charge dans le bas ventre et presque à bout portant.

Au bruit de la détonation, le sieur Rouault, qui se trouvait à quelque distance, accourut, et, aidé par d'autres travailleurs, il transporta chez lui son fils dans un état lamentable.

M. Grozourdy, médecin à Fontevault, appelé auprès du blessé, a déclaré qu'il n'y avait aucun espoir de le conserver à la vie.

En effet, nous avons appris que le jeune Rouault avait succombé après d'horribles souffrances.

Montilliers. — Un accident du même genre est arrivé trois jours auparavant, dans le canton de Vihiers.

Un cultivateur de la commune de Montilliers, le sieur Choloux, étant allé travailler dans son jardin, avait emporté son fusil

chargé qu'il déposa dans un fossé, la croix en bas.

Sa besogne terminée, il voulut reprendre son fusil, mais en le retirant du fossé le chien s'accrocha dans les ronces, le coup partit et il reçut toute la charge un peu plus bas que le sein.

Malgré cela, il eut encore la force de se rendre jusque chez lui, à environ 80 mètres, mais il expira peu de temps après.

On vient d'arrêter près de Mozé, arrondissement d'Angers, un voleur que la gendarmerie de Doué recherchait depuis quelques jours.

Lundi, vers 2 heures, un individu se présentait à la porte d'un M. Rogeron et lui demandait un morceau de pain moyennant donna du pain, du lard et plusieurs verres de vin. Tout en mangeant, le nouveau venu se levait de temps en temps et allait se retenir, ce à quoi M. Rogeron n'attachait pas d'importance.

Lorsqu'il eut fini de manger, il ne parla plus de paiement et s'en alla même sans dire merci, ce que lui fit observer M. Rogeron à cette façon d'agir inspira des doutes. Aussi se livra-t-il à un examen attentif duquel il résulta qu'une montre en argent, placée près de la glace où l'inconnu se regardait si souvent, avait disparu.

Il se mit à sa poursuite et parvint à retrouver sa trace. Au Bas-Mozé, le voleur fut arrêté ; il était porteur de la montre.

C'est un nommé Richard, âgé de 33 ans, natif de Doué-la-Fontaine.

M. l'abbé Tardif, chanoine, secrétaire de l'évêché, a fait don à la nouvelle Faculté des lettres d'une collection de 5,000 volumes, sa propre bibliothèque, dans laquelle il a réuni, avec la patience d'un homme de goût, les œuvres excellentes de la littérature et de l'histoire. Les éditions rares et les reliures de prix ajoutent encore à la générosité du don.

La bibliothèque de la Faculté de droit a reçu également de M^{me} de Lamoricière une collection très-complète de tous les ouvrages de droit.

On écrit de Segré :

« Un habitant de Thorigné, dénichant un bois sur la terre des Briottières, y a découvert une certaine quantité de monnaies d'or et d'argent à l'effigie de Charles VII, très-bien conservées. On ajoute que, sans s'inquiéter autrement des droits du propriétaire, notre homme a porté sa trouvaille à un amateur, en lui disant que les pièces provenaient de son jardin. Celui-ci en a acheté 48 au poids pour 200 francs. Mais le bruit en est venu à l'autorité judiciaire, qui, dit-on, veut s'enquérir de ce marché peu correct. »

Poitiers. — Au moment de mettre sous presse, dit le *Journal de la Vienne*, nous apprenons qu'un homme a été trouvé, dans une maison du quartier du Pont-Neuf, sequestré dans une chambre où il était privé de lumière.

Cet individu, qui avait été zouave pontifical, était là depuis son retour de l'armée ; il est âgé de 40 ans et paraît fort et robuste.

A demain d'autres détails.

On écrit de Cerizay (Deux-Sèvres) :

Il vient de mourir à la Ronde, canton de Cerizay, arrondissement de Bressuire, une femme du nom de Dieumegarde qui était âgée de 100 ans et 3 mois. Il y a deux ans, elle avait ouvert le bal, le jour du mariage d'un de ses petits-enfants.

Nantes. — Dans la nuit du 5 au 6 a éclaté avec violence un orage qui d'ailleurs ne cessait de menacer et de gronder sourdement tous les jours depuis assez longtemps. Vers tous les jours depuis assez longtemps. Vers minuit et quart, il y a eu un coup de tonnerre formidable accompagné et suivi d'une pluie lourde et écrasante, et en même temps précipitée avec une violence horrible, une pluie *insensée*, comme parle le vieil Homère.

Depuis 1761, le baromètre n'était pas descendu au-dessous de *tempête*. Depuis trois jours, nous sommes, comme il y a 144 ans, sous le coup de violentes bourrasques, d'une mer déchaînée et d'une température plus

basse encore qu'à cette époque déjà reculée de plus d'un siècle. (Espérance.)

RECETTES UTILES.

Moyen de se procurer un chauffage économique. — Prenez deux tiers de poussière de charbon et un tiers de terre glaise, pétrissez et formez des boules ou des briques; faites sécher et servez-vous-en sur un feu de charbon; elles s'allumeront aussitôt et feront longtemps un feu clair, ardent, et qui coûtera fort peu.

Soins aux volières. — M. Mégnin rappelle, dans l'Acclimatation, que tous les oiseaux granivores ont besoin de sable dans leur cage, pour triturer leurs graines, faute de quoi ils ne digèrent pas. Il est donc nécessaire que le fond de leur cage en soit couvert, et qu'il soit fréquemment renouvelé et propre.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878.

Le Sous-Comité départemental de l'arrondissement de Saumur, institué en vue de l'Exposition universelle de 1878, a l'honneur d'informer MM. les industriels, commerçants et agriculteurs de cet arrondissement, que les demandes d'admission à l'Exposition universelle doivent parvenir aux Comités d'admission, à Paris, avant le 15 janvier 1877.

Les demandes d'admission seront reçues jusqu'au 31 décembre courant par le Sous-Comité de Saumur, qui les adressera au Comité départemental d'Angers, qui est chargé de les transmettre à M. le sénateur commissaire général à Paris.

Les différentes personnes qui désirent prendre part à cette Exposition trouveront à Saumur des formules de demandes d'admission au secrétariat de la Mairie, et chez :
MM. Lambert-Lesage, président;
E. Thoreau, secrétaire.

Elles y trouveront, en outre, tous les renseignements qui pourront leur être utiles.

Les membres du Sous-Comité pour l'arrondissement de Saumur :

- Lambert-Lesage, président de la Chambre consultative des arts et manufactures, président;
- Thoreau, président du Tribunal de commerce, secrétaire;
- Ackerman, champagniseur à Saumur;
- Du Baut, président du Comice agricole de l'arrondissement de Saumur;
- Combier, liquoriste à Saumur;
- Fuzellier, constructeur-mécanicien à Saumur;
- Gigot, conseiller général, agriculteur à Cizay;
- Lancement, carrossier à Saumur;
- Lecoy, maire de Saumur;
- Mayaud, Léon, ancien conseiller général, manufacturier, — membres.

Avis administratif.

MAIRIE DE SAUMUR.

ARRÊTÉ réglementant l'ouverture et la fermeture de la vaine pâture dans la prairie de Nantilly, située entre le Thouet et l'ancien chemin de Chacé.

Le Maire de la ville de Saumur, Vu la loi du 28 septembre et du 6 octobre 1791, de laquelle il résulte que le propriétaire qui veut se soustraire à l'obligation de la vaine pâture dans les prairies qui y sont soumises, doit clore sa propriété;

Attendu que les terrains soumis, dans cette commune, à la vaine pâture, sont seulement ceux qui sont en nature de pré; qu'il est juste d'y soustraire ceux qui se trouvent sur leur périmètre et qui sont cultivés de toute autre manière;

Attendu que de temps immémorial la vaine pâture dans nos contrées, comme dans la prairie de Nantilly, a été ouverte le 29 septembre, jour de la Saint-Michel, et fermée le 1^{er} mars; qu'il y a lieu de maintenir et consacrer cet usage, fondé sur l'état improductif des terrains, du 29 septembre au 1^{er} mars;

Arrête :
Art. 1^{er}. — L'exercice de la vaine pâture, sur les prés ci-dessus désignés de Nantilly, commencera, comme par le passé, le 29 septembre et finira le 1^{er} mars.

Art. 2. — Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux du garde-champêtre de la commune de Saumur et poursuivis conformément aux lois.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 26 novembre 1876.
Le Maire, LECOCY.

Vu sans observations,
Le Sous-Préfet, BLANC.

ADMINISTRATION DES POSTES.

Un concours général pour le surnumérariat de l'Administration des Postes aura lieu le jeudi 21 décembre 1876.

Ce concours se tiendra au chef-lieu de chaque département.

Les jeunes gens de 18 à 25 ans sans infirmités et dont la taille n'est pas inférieure à 1^m 54 peuvent y prendre part.

Les instituteurs, les militaires et tous les fonctionnaires publics comptant cinq années de services rendus à l'Etat sont admis jusqu'à 30 ans.

La même latitude est accordée aux aides assermentés ayant participé pendant trois ans au moins au service des Postes.

Les candidats devront se présenter sans retard devant le Directeur, Chef du service des Postes de leur département, qui leur donnera tous les renseignements dont ils auront besoin.

Aucune demande ne sera reçue après le 15 décembre.

Faits divers.

Un grave accident est arrivé lundi soir sur la ligne d'Arras à Doullens.

Le train partant de Doullens à 8 h. 05 et devant arriver à Arras à 9 h. 18 a déraillé entre Mondicourt et Larbret-Saulty. La locomotive a été jetée en travers de la voie et le fourgon aux bagages est venu se briser contre elle. Le mécanicien et le chauffeur n'ont reçu que des contusions légères, mais le conducteur du train est gravement blessé.

De plus, le contrôleur, qui se trouvait dans le fourgon, a été jeté sur la voie et tué dans sa chute.

Les voyageurs, heureusement peu nombreux, n'ont reçu aucune blessure.

Aussitôt que la nouvelle de cet accident a été connue à Arras, on a organisé un train de secours qui est parti pour le lieu du sinistre avec l'inspecteur de la ligne, M. Spriet, chef de gare, le docteur Biencourt, médecin de la compagnie, et des hommes d'équipe. On a pu donner ainsi les premiers secours aux blessés et les amener à Arras, où ils sont arrivés à quatre heures du matin, avec les voyageurs heureusement préservés.

Les blessés sont à l'hôpital.

Le chemin de fer d'Arras à Doullens est une ligne d'intérêt local, exploitée par la compagnie du Nord. Elle avait été concédée primitivement à la Banque Franco-Hongroise qui avait chargé de sa construction la compagnie Abt. Comme la plupart des lignes secondaires, qu'on a voulu établir à bon marché, cette construction, d'après ce que l'on dit, serait assez défectueuse, et l'accident de lundi tiendrait à ce que le ballastage, au lieu d'être fait avec du silex ou des scories, serait simplement composé de sable, qui a coulé, entraîné par les pluies.

P.-S. Le contrôleur qui est tué s'appelait Bell. Il faisait le service depuis le 15 mai, jour de l'ouverture de la ligne. (Célibataire.)

Le conducteur, appelé Anicot, a été amputé le lendemain soir, de la cuisse. Il allait avoir sa retraite. (Père de quatre enfants.)

Le mécanicien et le chauffeur sont dans un état satisfaisant.

On écrit de Lodève au Français :

« Un enterrement vient d'avoir lieu ici dans des circonstances assez curieuses. Le citoyen Bernadou, apothicaire de profession et de plus l'un des conseillers municipaux du plus pur radicalisme, étant mort des suites d'une attaque de paralysie, les frères et amis délibérèrent longtemps si le collègue serait enterré civilement ou si, au contraire, on ferait appel au clergé.

« Un reste de pudeur l'emporta, ce fut l'idée de l'enterrement religieux de la population lodévoise; on put voir malgré cela le citoyen Arrazat, maire de Lodève, escorter le convoi Bernadou un bouquet d'immortelles à la main.

« Malheureusement, ces concessions ne plaisaient pas à un autre pur, un co-apothicaire de Montpellier, venu tout exprès pour la circonstance et afin de débiter sur le cercueil, suivant le rituel ordinaire, un petit discours radical; aussi, au cimetière, l'orateur trompé, s'apercevant de la présence des frères, ne put-il contenir son indignation à la vue de tant de faiblesse et se livra-t-il à un mouvement oratoire des plus sublimes : « Tas de c..., s'écria-t-il sur le cercueil du frère Bernadou, vous êtes

rouges dehors et noirs dedans. » (Textuel.) Sur ces mots, la foule se retira pensive, émue et recueillie! »

Le 11 novembre, raconte le *Poitou*, une lettre recommandée était adressée à M. de Toyon, propriétaire à Saint-Ciers-du-Taillon (Charente-Inférieure).

Le sieur N..., facteur, ouvrit le courrier — cela se fait chaque jour dans les bureaux — et, à l'insu de la receveuse, glissa dans sa poche la lettre recommandée en même temps que l'expédition.

Ce ne fut que le lendemain que la receveuse, M^{lle} Briant, s'aperçut qu'il lui manquait la feuille de Paris, mais elle pensa que c'était un oubli de la direction.

Sur ces entrefaites, elle reçut une dépêche lui disant qu'une lettre recommandée avait dû lui parvenir le 12 novembre. M^{lle} Briant s'expliqua alors comment sa feuille lui manquait et ses soupçons se portèrent immédiatement sur le facteur N...

Plainte fut adressée au parquet; N... fut arrêté. Après un interrogatoire minutieux, la justice se transporta à son domicile, et les perquisitions amenèrent la découverte dans une armoire d'une somme de 6,000 fr. soustraits.

Un artiste capillaire (!), qui donne dans l'actualité, a écrit hier sur sa boutique :
X..., coiffeur de sainte Catherine!

Un quart d'heure après, le concurrent d'en face étalait cette mirifiante enseigne :
Y..., raseur de sainte Barbe !!

Mœurs de chasse :

Un de nos confrères, surpris par un garde-chasse dans un enclos réservé, se met en devoir de régler le différend avec une pièce de vingt francs.

— Oh! monsieur, répond le garde, c'est impossible, je ne puis accepter; il y a contravention, il y aura procès-verbal.

— Voyons, mon brave, personne ne nous a vus, acceptez et laissez-moi partir!

— Non, je ne puis!... c'est trop! j'aurais l'air de vendre ma conscience. Donnez-moi simplement une pièce de 40 sous.

UN CONSEIL A SUIVRE.

De toutes les maladies qui apportent leur contingent au bulletin des décès, la plus commune, la plus désespérante pour les familles, celle qui chaque jour occasionne la plus grande mortalité, c'est assurément la phthisie pulmonaire. Jusqu'à présent la science n'a encore trouvé aucun moyen certain de guérison, et son rôle se borne à soulager les phthisiques et à prolonger, à force de soins, leur existence de quelques années. Chacun sait qu'on recommande aux poitrinaires de passer l'hiver dans les climats chauds et autant que possible dans le voisinage des forêts de sapins, dont les émanations ont une action si favorable sur les poumons. Malheureusement bien des malades ne peuvent pas se déplacer; c'est spécialement à eux que cet article s'adresse.

Des expériences faites d'abord à Bruxelles et renouvelées depuis un peu partout ont prouvé que le goudron, qui est un produit résineux du sapin, a une action des plus remarquables et des plus heureuses sur les malades atteints de phthisie et de bronchite.

C'en est assez déjà pour que ce produit mérite de fixer l'attention des malades. Mais il faut bien se persuader que c'est surtout au début de la maladie qu'il faut prendre le remède. Le moindre rhume peut dégénérer en bronchite; aussi convient-il, pour en tirer le plus grand profit possible, de se mettre au traitement du goudron dès que l'on commence à tousser. Cette recommandation est d'autant plus utile, que beaucoup de poitrinaires ne se doutent même pas de leur maladie et se croient seulement atteints d'un gros rhume ou d'une légère bronchite alors que la phthisie est déjà déclarée.

Le goudron s'emploie sous forme d'eau de goudron. Autrefois on mettait du goudron dans le fond d'une carafe, on remplissait avec de l'eau qu'on agitait deux fois par jour, pendant une semaine, avant de l'employer; on obtenait ainsi un produit peu actif, très-variables dans ses effets et d'un goût âcre et désagréable. Aujourd'hui on trouve chez tous les pharmaciens, sous le nom de *Goudron de Guyot*, une liqueur très-concentrée de goudron qui permet de préparer instantanément, au moment du besoin, une eau de goudron très-limpide, très-aromatique et d'un goût assez agréable. On en verse une ou deux cuillerées à café dans un verre d'eau et on peut ainsi obtenir à volonté une eau de goudron plus ou moins chargée de principes aromatiques et d'un prix minime, à ce point, qu'un flacon du prix de 2 francs peut servir à préparer dix ou douze litres d'eau de goudron. Du reste, une instruction détaillée accompagne chaque flacon.

C'est avec le *Goudron de Guyot* que les expériences ont été faites dans sept hôpitaux et hospices de Paris, ainsi qu'à Bruxelles, à Vienne et à Lisbonne.

M. Guyot prépare aussi des petites capsules rondes, de la grosseur d'une pilule, qui, sous une

mince couche de gélatine, contiennent du goudron de Norvège pur de tout mélange. Cette forme peut être recommandée aux personnes qui ont de l'aversion pour l'eau de goudron ou que leur position appelle à voyager fréquemment. Deux ou trois capsules de Goudron de Guyot au moment du repas remplacent facilement l'eau de goudron. Chaque flacon du prix de 2 fr. 50 contient 60 capsules; c'est assez dire à combien peu revient le traitement par les capsules de goudron de Guyot : dix à quinze centimes par jour.

Lorsqu'un rhume sera déjà ancien, ou lorsqu'on voudra obtenir un effet plus rapide il conviendra de suivre le traitement par les capsules de goudron en même temps que l'on prendra de l'eau de goudron aux repas et au moment de se coucher. Ce double traitement dispense de l'emploi des tisanes, pâtes et sirops, et, le plus souvent, le bien-être se fait sentir dès les premières doses.

Dernières Nouvelles.

Versailles, 7 déc., 3 h. soir.

Le maintien en fonctions du ministère démissionnaire paraît être en ce moment chose décidée. La nouvelle sera, dit-on, communiquée aujourd'hui à la Chambre des députés à l'occasion de la discussion du budget des recettes.

Les gauches sont furieuses de cette solution de la crise qu'elles étaient loin de prévoir. Quelques membres parmi les plus exaltés parlent déjà de refuser le vote de la loi des finances.

7 décembre, soir.

M. Dufaure a retiré sa démission.

Il a invité ses collègues à suivre son exemple.

Dernière heure.

Paris, 8 déc., 8 h. 40, matin.

Après la réception qui a suivi le banquet donné à l'Elysée, le Maréchal a reçu tous les ministres qui venaient lui donner une réponse sur la question du retrait de leur démission.

Le cabinet tout entier est décidé à retirer sa démission et à rester intact au pouvoir.

Au sujet de la question d'Orient, toutes les puissances insistent sur la nécessité de garanties efficaces, la Turquie semble disposée à les accorder.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Chronique Financière.

Bourse du 7 décembre 1876.

Les Consolidés anglais sont venus sans changement aux deux cotes. A notre bourse, les affaires sont retombées dans le calme le plus complet. Cependant le marché soutenu par les achats du comptant supporte bien les réalisations de bénéfice, conséquence de la brusque reprise d'hier. Le 5 0/0 ne perd que 0.05. Le 3 0/0 finit en réaction de 0.12 1/2; le bilan de la banque qui vient d'être affiché constate la fâcheuse stagnation des affaires commerciales. Le portefeuille qui avait gagné 67 millions la semaine dernière en perd cette fois 85. Il y a augmentation de 17 millions dans le chapitre des comptes courants particuliers. Les fonds d'Etat étrangers n'ont pas un marché plus animé que nos fonds publics. Le 5 0/0 italien recule d'une quinzaine de centimes. Le 5 0/0 turc tombe assez lourdement à 10.55. Les obligations égyptiennes s'écartent peu du cours de 250. Les actions des sociétés de crédit donnent lieu encore à moins d'affaires que nos rentes. Le Crédit foncier lui-même varie à peine de quelques francs. Un peu de reprise sur les actions des grandes Compagnies de chemins de fer français. Il s'est produit quelques rachats de vendeurs à découvert d'actions des chemins de fer étrangers.

Théâtre de Saumur.

TRouPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

Lundi 11 décembre 1876,

A l'occasion de la foire,

LE FILS DE CHOPART

Drame nouveau en 6 actes,

SUITE DU *Courrier de Lyon*.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h.

S'adresser, pour la location, chez M^{me} THUAU.

CRÉDIT GÉNÉRAL. — La maison ABEL PILON, de Paris, par une excellente combinaison, offre à tous son concours. (Voir aux annonces.)

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 7 DÉCEMBRE 1876.

Valours au comptant.				Valours au comptant.				Valours au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % Jouis. décembre.	70	30		Soc. gén. de Crédit Industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	717	10		Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	650		
4 1/2 % Jouis. septembre.	100	25		Crédit Mobilier.	145			Crédit Mobilier esp., j. juillet.	537	50	17 50
5 % Jouis. novembre.	104	25		Crédit Foncier d'Autriche.	470			Société autrichienne, j. janv.	525		2 50
Obligations du Trésor, 1. payé.	493	50		Charentes, 400 fr. p. j. août.	350			OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1867.	232	50		Est, jouissance nov.	610			Orléans.	332		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860.	489			Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	990			Paris-Lyon-Méditerranée.	320		
1865, 4 %	512			Midi, jouissance juillet.	780			Est.	321	50	
1869, 3 %	376			Nord, jouissance juillet.	1205			Nord.	332		
1871, 3 %	369			Orléans, jouissance octobre.	1045			Ouest.	330		
1875, 4 %	482			Ouest, jouissance juillet, 65.	665			Midi.	328	50	
Banque de France, j. juillet.	3735			Vendée, 250 fr. p. j. août.	1315			Deux-Charentes.	297		
Comptoir d'escompte, j. août.	687	50		Société immobilière, j. janv.	16	25		Vendée.	247	50	
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	370			C. gén. Transatlantique, j. juill.	320			Canal de Suez.	528		
Crédit foncier colonial, 250 fr.	370										
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	682	50									

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.
GARE DE SAUMUR.
(Service d'été, 1^{er} mai 1876.)
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.
 3 heures 8 minutes du matin, express-poste.
 4 — 45 — — — — — (s'arrête à Angers)
 5 — 1 — — — — — omnibus-mixte.
 1 — 37 — — — — — colr.
 4 — 10 — — — — — colr.
 7 — 17 — — — — — colr.
 10 — 37 — — — — — express omnibus omnibus-mixte.
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.
 3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.
 9 — 20 — — — — — omnibus.
 9 — 41 — — — — — omnibus.
 12 — 38 — — — — — omnibus-mixte.
 4 — 44 — — — — — colr.
 10 — 38 — — — — — express-poste omnibus-mixte.
 Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 15.

Etude de M^e BERNIER, notaire à Loudun (Vienne)

ADJUDICATION

Le mardi 19 décembre 1876, à midi.

En l'étude et par le ministère de M^e BERNIER, notaire à Loudun (Vienne),

DU

PARC DU BOIS-ROGUE

ET DE

LA MAISON DE MAÎTRE

Y attendant.

Le tout renfermé de murs et situé commune de Rossay, canton de Loudun.

Contenance : 101 hectares 55 ares. Bâtiments d'habitation et d'exploitation ; Jardins d'agrément et potager ; Bois essence de chêne, taillis, réserves et futais.

Propriété de revenu et d'agrément. — Belle chasse. — Grande facilité pour l'exploitation des bois.

Position agréable, entre deux routes, à trois kilomètres de Loudun, station du chemin de fer de la Vendée et du chemin de fer de Poitiers à Saumur.

Mise à prix : 120,000 francs.

Etude de M^e DEGREGZ, notaire à Saint-Clément-des-Lévées.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE TRÈS-BELLE PROPRIÉTÉ

Comprenant deux maisons de maître, cinq corps de ferme et divers morceaux détachés ; le tout d'une contenance approximative de 44 hectares, sis en les communes de Saint-Clément-des-Lévées, les Rosiers, la Menitrie, Saint-Mathurin-sur-Loire et Longué.

Pour tous renseignements, s'adresser audit M^e DEGREGZ, dépositaire des titres de propriété. (613)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

(MOBILIER ET BATEAUX)

Après le décès de M. et M^{me} Lambault-Béchet, au bourg de Villebriant, le dimanche 17 décembre 1876, à midi. (625)

PHARMACIE PASQUIER

20, rue du Marché-Noir, SAUMUR.

A. CLOSIER

SUCCESSION,

Lauréat de l'École de Pharmacie, élève de l'École Supérieure de Paris.

Guérison prompte et radicale des engelures par le baume glyceriné aromatique.

Grand assortiment de bandages herniaires, de bas en tissu élastique pour varices, de ceintures abdominales, sortant des premières fabriques de Paris.

Prix très-modérés.

Dépôt de toutes les spécialités médicales.

Entrepôt de toutes les eaux minérales naturelles françaises et étrangères.

AVIS.

M^{me} V^e BERTHE-VINETTÉ à l'honneur de prévenir les nombreux clients qui voulaient bien honorer de leur confiance M. Berthe, que, par suite de son décès, l'atelier de serrurerie sera, jusqu'à sa cession, géré par son beau-frère, M. Paul Bersoullé-Vinettié. (589)

Galerie de la Foire, quai de Limoges.

BEAU MAGASIN

D'ARTICLES TUNISIENS et ÉGYPTIENS

De provenance directe,

En Services de table, grand choix d'Eventails, Tapis de table brodés à la main, Bijouterie et Articles de fantaisie, etc.

CAISSE SAUMUROISE

L. LE BRAS, BANQUIER

18, Rue Beaupaire, à Saumur.

Maison à Paris, 18, rue Richelieu.

Paiement immédiat de tous coupons, à 50 cent. par 100 francs, sans bordereau ni classement.

Ordres de Bourse, 4 fr. 25 par 1,000 francs.

Paiement, dès aujourd'hui, des coupons échéant en janvier : Obligations Orléans, Ouest, Nord et Midi, sous escompte de 5 0/0 l'an, soit 0,40 c. par cent francs. (588)

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

MAISON

Sise à Saumur, rue du Petit-Thouars, n^o 2.

Formant l'angle de cette rue et de la place du Petit-Thouars, occupée par M^{me} Moricel.

S'adresser au notaire, pour tous renseignements. (620)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE PORTION DE MAISON

Sise à Saumur,

Avec ou sans écurie.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

MAISON AVEC PETIT JARDIN

Grand'Rue, 75.

S'adresser à M. MAYET, même rue, n^o 49. (502)

RIELLANT

DENTISTE

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

CRÉDIT GÉNÉRAL

POUR L'ACQUISITION DE LA LIBRAIRIE ET DE LA MUSIQUE

CINQ FRANCS PAR MOIS

JUSQU'À CENT FRANCS D'ACQUISITION

Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois. En province, les recouvrements se font par mandats de vingt francs tous les quatre mois, pour un achat de cent francs et au-dessous.

ABEL PILON, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris

EXTRAIT DU CATALOGUE DE LIBRAIRIE

La Sainte Bible, illustrée par Gustave Doré, édition Mame, 2 vol. in-fol. 200 fr.

Missale Romanum, splendide édit. Mame, 1 vol. in-folio richement relié, doré. 85 fr.

Les Évangiles. Grandes illustrations de Bida, édit. Hachette richement reliée. 700 fr.

DUFOUR. Grand Atlas universel, le plus complet de tous les atlas. 90 fr.

Grande carte de France, montée sur toile et rouleau, pour bureaux. 25 fr.

Géographie. Dernière édition, par Malte-Brun fils, 3 vol. in-8^o, gravures sur acier et coloriées, broché. 80 fr.

Causes célèbres illustrées, 7 vol. 49 fr.

Art pour tous, par C. Sauvageot, 43 vol. cartonnés. 390 fr.

PELOUZE et FREMY. Traité de chimie générale, analytique, industrielle et agricole, 7 vol. grand in-8^o. 420 fr.

BREHM. La Vie des animaux, illustrée de nombreuses vignettes. 4 vol. in-8^o. 42 fr.

L'École normale, journal d'éducation et d'instruction, bibliothèque de l'enseignement pratique. Ouvrage indispensable aux instituteurs. 13 vol. in-8^o. 65 fr.

BALZAC. Seule édition complète, nouvelle et définitive, publiée par Michel Lévy frères. 24 vol. in-8^o. 180 fr.

CHATEAUBRIAND. Œuvres illustrées, 10 vol. in-8^o. 100 fr.

MUSSET (Alfred de). Œuvres complètes, grande édition, avec illustrations de Bida, 10 magnifiques vol. in-8^o. 80 fr.

MICHAUD. Biographie, 45 volumes in-8^o. 360 fr.

MARTIN (Henry). Histoire de France, 17 vol. in-8^o avec gravures. 145 fr.

LAMARTINE. Correspondance, Mémoires et Poésies, le tout inédit, 7 volumes in-8^o. 52 fr. 50

LAROUSSE. Grand Dictionnaire universel du XIX^e siècle, 15 vol. 600 fr. 20 francs par mois.

DURUY. Histoire de France populaire et contemporaine, 8 vol. in-4^o illustré. 50 fr.

SEGUR (de). Histoire universelle, 7 vol. in-8^o. 37 fr. 80

DANGEAU. Journal de l'histoire de Louis XIV, 49 vol. in-8^o. 445 fr.

LUYNES (de). Mémoires sur la cour de Louis XV, 17 vol. in-8^o. 169 fr.

OUVRAGES DE M. MICHEL LÉVY FRÈRES, DENTU, AMYOT, LEMERRE, ETC.

Fourniture immédiate de la totalité des demandes de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris : Méthodes, Etudes, Partitions d'Opéras, Morceaux détachés d'Opéras, Musique religieuse, etc.

La Musique étant marquée prix fort sera réduite des deux tiers, c'est-à-dire qu'un morceau marqué six francs sera vendu deux francs, etc. — Cette diminution se trouve faite sur les catalogues.

Collection complète des œuvres spéciales pour piano à deux mains, dirigées par Moscheles : Beethoven, Mozart, Weber, Haydn, Clementi, soit 11 volumes grand format. Prix : 80 fr.

Envoi franco des Catalogues, comprenant les grands ouvrages illustrés, la Littérature, les Romans et ouvrages divers et le Catalogue spécial de Musique.

VENTE

Par adjudication et par lots, au gré des acquéreurs,

Le dimanche 10 décembre 1876, à midi,

A la Mairie de Chacé,

Deux hectares quarante centiares environ, dans le clos de l'ancien château de Chacé.

S'adresser à M. FORGET, expert à Montreuil-Bellay, ou à M^e LAUMONIER.

GRAND CAFÉ DE L'UNION

M. NAULLEAU a l'honneur d'informer MM. les jeunes gens de la ville, qu'à partir du 1^{er} décembre, il crée des **tables de pensions**, au 1^{er} étage de son établissement.

Aucune communication avec le café.

Vieille cave très-renommée.

GUANO DU PÉROU

Loi du 11 Novembre 1869

GUANO DISSOUS DU PÉROU

Convention du 15 Avril 1874

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

TERRAIN

Au Pont-Fouchard,

Joignant l'établissement Pallu. — Vingt ares de superficie. — Vingt-cinq mètres de façade. (619)

Etude de M^e SENIL, notaire à Longué.

A VENDRE

A L'ADJUDICATION,

Le vendredi 15 décembre prochain, à midi,

Au château d'Avoir, commune de Longué,

500 PIEDS D'ARBRES

PEUPLIERS SUISSES, en très-grande partie, PEUPLIERS D'ITALIE, FRÈNES ; le tout divisé en 25 lots.

Ces arbres sont complantés sur la terre d'Avoir, appartenant à M. le comte Hardouin de Maille.

S'adresser, pour tous renseignements, audit M^e SENIL. (615)

DÉPÔTS EN FRANCE

Bordeaux, chez MM. SANTA COLOMA et C^{ie}.

Brest, chez M. E. VINCENT.

Cette, chez MM. A.-G. BOYÉ et C^{ie}.

Cherbourg, chez M. ERNEST LIAIS.

Dunkerque, MM. C. BOURDON et C^{ie}.

Havre, chez M. E. FICQUET.

Landerneau, chez M. E. VINCENT.

La Rochelle, d'ORBIGNY, FAUSTIN et C^{ie}.

Lyon, chez M. Marc GILLIARD.

Marseille, chez MM. A.-G. BOYÉ et C^{ie}.

Metun, chez M. LE BARRE.

Nantes, chez MM. JAMONT et HUARD.

Paris, chez MM. A. MOSNERON-DUPIN.

St-Nazaire, MM. JAMONT et HUARD.

COFFRES-FORTS TOUT EN FER

Incombustibles

HAFNER, PIERRE

20 Médailles d'honneur.

10, 12 et 14, Passage Jouffroy, PARIS.

Envoi franco de dessins et prix-courants.

Dépôt chez M. MEGRET-GIRARD, quincaillier à Saumur. (538)

CRÉDIT MUSICAL

Fourniture immédiate de la totalité des demandes de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris : Méthodes, Etudes, Partitions d'Opéras, Morceaux détachés d'Opéras, Musique religieuse, etc.

La Musique étant marquée prix fort sera réduite des deux tiers, c'est-à-dire qu'un morceau marqué six francs sera vendu deux francs, etc. — Cette diminution se trouve faite sur les catalogues.

Collection complète des œuvres spéciales pour piano à deux mains, dirigées par Moscheles : Beethoven, Mozart, Weber, Haydn, Clementi, soit 11 volumes grand format. Prix : 80 fr.

Envoi franco des Catalogues, comprenant les grands ouvrages illustrés, la Littérature, les Romans et ouvrages divers et le Catalogue spécial de Musique.

LA VELOUTINE

EST UNE

Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth

PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU

Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix.

PLUS DE CHEVAUX COURONNÉS.

Guérison radicale et réapparition du poil de la même couleur par le Topique Portugais de C. ROUXEL ; le flacon d'essai : 2 fr. — Savon Portugais de C. ROUXEL, glycéro-phénique, destruction immédiate de la vermine sur les personnes comme sur les animaux. — Véritable Poudre de Watrin, vétérinaire, contre la maladie des chiens. (Exiger la signature A. WATRIN). — Liniment Boyer-Michel, pour remplacer le feu par le fer rouge. — Sucre Purgatif à l'Orange et Sel Brochet, pour guérir les engelures en deux heures.

DÉPÔT A SAUMUR : Pharmacie PERDRIAU. (594)

AMER

Tonique et Hygiénique

Supérieur à tous Bitters connus

1^{re} médailles à toutes les Expositions

OR à PARIS, PROGRES à VIENNE

DANS TOUS LES CAFÉS

Entrepôt général de la France et l'Exportation

BOULEVARD NATIONAL, 26 & 28, MARSILLE

PICON

Saumur, imprimerie de P. GODET.